



## Procès verbal inspection du travail

Par **Jacob D**, le **11/02/2016 à 10:54**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais en savoir davantage sur un procès-verbal relevé à l'encontre de mon ancien employeur par l'inspection du travail.rnLes infractions en questions : rn- Au dépassement de la durée quotidienne maximale de travail effectif rn- Au dépassement de la durée hebdomadaire maximale absolue du travailrn- Au non-respect de la durée minimale de repos quotidienrnrnOn me dit que je peux me porter partie-civile : rnDonc j'aimerais savoir : rn- Ce que l'employeur encourtrn- Ce qu'encourent les anciens employés concernés et moi-même rnrn- Celle-là,ça me gêne de l'écrire,mais bon avec cette employeur,pas de pitié :rnEst-ce qu'un bénéfice (pécunier) pour les anciens employés est envisageable ?rn rnJe précise,donec,que je ne serais pas la seule personne à me porter partie civile. rnrnEt dernièrement,je devais partir à l'étranger pour travailler:rnEst-ce qu'en me portant partie civile,je peux me faire représenter par un tiers ou ma présence est-elle obligatoire ? rnrnCordialement,Jacob.rnMerci de vos réponses.